

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 9 avril 2025 le règlement numéro 384-25 modifiant le règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel, et plus particulièrement l'article 3.3. La modification faisant l'objet de ce règlement concerne l'ajout d'un conseiller régional à titre de membre du comité régional des cours d'eau (CRCE).

Le règlement numéro 384-25 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 11^e jour du mois d'avril 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Chalifour